

CETOL AKTIVA UNIVERSAL BP¹

Imprégnation de protection du bois pour l'extérieur.

Imprégnation de protection du bois liquide, diluable à l'eau, pour l'extérieur.

UTILISATION

Utilisation

Pour les éléments de construction en bois non porteurs, sans contact avec la terre et situés à l'extérieur (classes d'exploitation 2 et 3.1 conformément à la norme EN 335-1). Ce produit est destiné à une utilisation sur les bois peu ou pas stables durablement ou plus exactement sur les bois contenant une proportion d'aubier supérieure à 5%. (classes de durabilité 4 et 5, conformément à la norme EN 350-2). Ne pas utiliser à l'intérieur. Les fenêtres et les portes extérieures sont considérées comme des éléments de construction extérieurs, y compris leurs parties intérieures. Ne pas utiliser ce produit sur les bois en contact direct (conformément aux réglementations) avec des produits alimentaires destinés à l'homme ou aux animaux. Il ne doit pas non plus être utilisé sur des ruches d'abeilles ou à proximité directe de plans d'eau. Satisfait aux exigences pour les éléments de construction en bois non porteurs, conformément à la norme DIN 68 800-3 et à la recommandation de l'ÖNORM B 3802-3. Ne pas utiliser sur le bois pour fabriquer des meubles et des jeux/constructions de jeux.
Utilisation du produit : uniquement par les utilisateurs professionnels.

Propriétés

Protection chimique préventive contre la prolifération de champignons qui décolorent et détruisent le bois, diluable à l'eau, pour les surfaces en bois de résineux à l'extérieur

¹ Les produits de protection du bois doivent être utilisés avec beaucoup de précaution. Avant d'utiliser le produit, toujours lire l'étiquette et les informations produits.

PROPRIÉTÉS TECHNIQUES

Teintes	Incolore
Consommation	La quantité à appliquer est de 200 g/m ² (déterminer les éventuelles divergences d'un bâtiment à un autre en faisant un test d'application).
Dilution	Le matériau est prêt à l'emploi pour une application au pinceau
Mise en œuvre	Bien remuer le matériau avant son application; au pinceau
Température de mise en œuvre minimale	Entre 8°C et 30°C pour le support, l'air et le matériau et, pendant le séchage, avec une humidité relative de l'air max. de 85%
Temps de séchage (à 23°C et 50% d'humidité relative de l'air)	Env. 12 heures; ponçable/recouvrable après env. 16 heures. Toutes les données dépendent de la quantité de produit appliquée. Attention! Toujours veiller à maintenir des températures et une ventilation suffisantes pour le séchage.
Groupe de produits	Produit de protection du bois (code du produit HSW 10)
Composition conformément à VdL	Résine alkyde, eau, additifs, propiconazole, IPBC
Réglementation biocide - numéros d'homologation	DE-0016248-08 / CH-2018-0005
Marquage de danger	Les données relevant de la sécurité, ainsi que le marquage sont indiqués dans la fiche de données de sécurité en vigueur. Le marquage est également apposé sur l'étiquette du produit et les indications qui y sont mentionnées doivent être observées.
Nettoyage des outils	Immédiatement après usage avec de l'eau, éventuellement en ajoutant un peu de produit vaisselle vendu dans le commerce. Les résidus de nettoyage doivent être éliminés conformément aux prescriptions.
Emballage	1 l et 2,5 l
Stockage	Stabilité au stockage: env. 2 ans. Bien refermer les bidons ouverts! Stocker dans un endroit sec et frais, mais à l'abri du gel.
Recyclage	Apporter au centre de recyclage uniquement des emballages entièrement vides. Éliminer les emballages contenant des restes de matériaux dans un lieu de collecte approprié.

INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE

Mise en garde générale

Les produits de protection du bois contiennent des agents biocides afin d'assurer la protection du bois contre les parasites. Ils doivent exclusivement être utilisés conformément au mode d'emploi et dans les domaines d'application autorisés. Tout mauvais usage peut provoquer des dommages sur la santé et l'environnement. En cas de contact avec les yeux, consulter immédiatement un médecin. En cas d'inhalation, assurer une bonne ventilation à l'air pur et consulter un médecin en cas de complications. Ne pas travailler à proximité d'un feu ouvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. En cas d'éclaboussures sur le sol ou la peau, laver avec du savon et beaucoup d'eau. Recueillir les liquides répandus à l'aide d'un produit absorbant et les éliminer conformément aux prescriptions. Ne pas permettre l'écoulement du produit ou de restes de produit dans les canalisations, les eaux ou la terre.

Règles de base

Tous les revêtements, ainsi que les travaux préalables nécessaires, doivent être définis en fonction du bâtiment; cela signifie qu'ils doivent être adaptés à son état et aux exigences, auxquelles il est confronté. Voir également le VOB, partie C, la norme DIN 18363, alinéa 3, Travaux de peinture et de vernissage, ainsi que la norme ÖNORM B 3430-1, Planification et exécution des travaux de peinture et de revêtement. Le traitement ultérieur et l'enlèvement des couches de peinture (par ponçage, soudage, brûlage, etc.) peuvent entraîner la formation de poussières et/ou de vapeurs dangereuses. Procéder dans la mesure du possible à un lissage des surfaces / un ponçage humide. Ces travaux ne doivent être effectués que dans des lieux bien aérés. Au besoin, porter un équipement de protection (respiratoire) approprié. Appliquer sur un support en bois propre, sec et stable. Poncer très soigneusement entre les différents revêtements.

Exigences générales concernant le support

Le support doit être absorbant, propre, sec, stable, adhérent et exempt de substances pouvant altérer l'adhérence, comme de la graisse, de la cire ou des produits de polissage. Il faut également contrôler l'aptitude et la stabilité des surfaces à recouvrir à supporter des revêtements ultérieurs (poncer, en particulier, les surfaces en bois grisâtres et abîmées par les intempéries jusqu'à obtenir un support en bois stable). Enlever soigneusement les revêtements abîmés et inappropriés, puis les éliminer conformément aux prescriptions. Poncer légèrement et nettoyer les supports lisses et denses. Observer la fiche technique du BFS n° 20!

Préparations générales du support

Nettoyer le support, enlever en particulier les saletés, les produits corrosifs et les éléments farinants.

VARIANTES DE REVÊTEMENTS

Bois (éléments de construction en bois avec et sans stabilité formelle) et matériaux dérivés du bois, à l'extérieur

Les variantes de revêtements et les supports mentionnés doivent être considérés comme des exemples possibles. En raison des nombreuses conditions entrant en ligne de compte pour un bâtiment, il est nécessaire de vérifier leur adéquation de manière professionnelle. De plus amples informations sur les systèmes de revêtements peuvent être fournies sur simple demande.

1 ou 2 imprégnations avec Cetol Aktiva Universal BP. Imprégner sur tous les côtés les nouvelles constructions en bois à l'extérieur, en veillant particulièrement à ce que tous les bords des bois de bout, les interfaces, les trous de perçage, etc. soient entièrement recouverts. Lorsqu'il est suffisamment sec, il est possible d'utiliser sur le produit Cetol Aktiva Universal BP tous les vernis couvrants Rubbol* et glacis Cetol* appropriés pour le bâtiment, et ce, en fonction des exigences requises et de la brillance souhaitée.

AUTRES INFORMATIONS

Durabilité

Les matériaux de revêtement correspondent à un niveau élevé de la technique. Leur durabilité dépend de nombreux facteurs, en particulier du type d'intempéries, de la protection constructive, de la charge mécanique, ainsi que du choix de la teinte appliquée. L'état du support ainsi que l'exécution des travaux de mise en œuvre doivent être conformes au niveau reconnu de la science et de la technique. Pour une bonne durabilité, il est nécessaire de procéder à temps à des travaux d'entretien et de rénovation. Veuillez observer à ce sujet les fiches techniques du BFS éditées par le Bundesausschuss Farbe & Sachwertschutz e.V., les tableaux sur les groupes de revêtements de l'Institut für Fenstertechnik de Rosenheim, ainsi que d'autres publications concernant ce sujet.

Matériaux dérivés du bois sous la forme de panneaux

Pour une utilisation à l'extérieur, seuls les matériaux dérivés du bois de classe d'utilisation 3 (zones extérieures selon EN 1995-1-1) sont adaptés. Ces matériaux dérivés du bois sont décrits et classifiés dans la norme DIN EN 13986. Les exigences stipulées dans cette norme pour une utilisation en extérieur des matériaux dérivés du bois n'incluent toutefois pas l'aptitude de ces matériaux à un revêtement donné. Il est déconseillé d'appliquer un revêtement lorsqu'aucune expérience n'a été faite avec celui-ci dans des conditions similaires (type de matériau, construction, influence climatique). La durabilité du revêtement prévu dépend en grande partie du type et de la qualité du matériau dérivé du bois. Lorsque le matériau des panneaux et la construction sont inadaptés, il est impossible d'avoir un revêtement assurant la protection des panneaux dérivés du bois lorsque ceux-ci sont directement soumis aux intempéries. Ceci s'applique également aux éléments de construction extérieurs indirectement soumis aux intempéries, lorsque l'effet de l'humidité est important (par exemple, dessous de toits). Lorsque l'humidité pénètre et ressort, des taches peuvent apparaître à la surface du revêtement, ainsi que des fissures au niveau de la couche de finition sur les matériaux dérivés du bois. La condition préalable pour un revêtement sans défauts est d'obtenir des couches de finition sans fissures et qui resteront sans fissures. Les matériaux dérivés du bois peuvent être évalués d'après la durabilité naturelle du type de bois utilisé et, dans certains cas, par la taille et le nombre de fissures de déroulage, de nœuds et de trous provenant des nœuds. En règle générale, les matériaux dérivés du bois en feuille de contreplaqué de pin sylvestre (en particulier le pin maritime), de bouleau ou de hêtre sont, en raison de leur faible durabilité à l'extérieur, totalement inadaptés comme supports de revêtement. L'absence de revêtement de tous les côtés, ainsi que l'absence de protection particulière sur les arêtes de coupe (par exemple, vitrification) peuvent entraîner des dommages prématurés. Observer également la fiche technique du BFS n° 18, alinéa 2.2.3. Une recommandation de revêtement ne peut être donnée que dans des cas individuels, en tenant compte du type et de la qualité du matériau, de la construction et des conditions climatiques. En cas de besoin, notre service de conseil technique est à votre disposition.

* Veuillez consulter la fiche technique correspondante

Toutes les informations contenues dans ce document et se référant à nos produits ne doivent pas être considérées comme correspondant à l'état des produits. L'état, l'aptitude, la qualification, la fonctionnalité, ainsi que l'usage prévu de nos produits sont définis exclusivement suivant des contrats de vente, sur la base des descriptions de produits. Sauf convention contraire par écrit, les divergences usuelles dans les différentes branches sont autorisées dans tous les cas. Toutes les informations correspondent à l'état actuel de la technique. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité des variantes de revêtements et des supports décrits, ceux-ci doivent être considérés comme des exemples possibles. En raison de la multiplicité des supports et des nombreuses conditions entrant en ligne de compte pour un bâtiment, l'acheteur / l'utilisateur n'est pas dispensé de vérifier comme il se doit et sous sa propre responsabilité, l'aptitude de nos matériaux pour l'utilisation prévue et pour les conditions précises relatives au bâtiment correspondant et de les appliquer conformément à l'état actuel de la technique. Pour le reste, nos conditions générales de vente s'appliquent. Ce document perdra sa validité à la sortie d'une prochaine édition.

Akzo Nobel Coatings AG
Industriestrasse 17a 6203 Sempach Station Tél.: 041 469 67 00 Fax: 041 469 67 01